SPECTACLE KLAP'SONG

Klap'Song remonte en scène dans un nouveau spectacle à la salle polyvalente de Retiers, les :

- **Samedi 16 mars** à **20h30 et dimanche 17 mars à 14h30**
- **Samedi 23 mars à 20h30 et dimanche 24 mars à 14h30.**

Entrée : 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de moins de 14 ans.

➡ Réservations : 06 75 39 44 45

ARTS PLASTIQUES

Les 7, 14 et 21 février de 14h à 17h, initiation à l'Art Intuitif. Venez exercer votre regard et explorer votre expression personnelle pour réaliser une création singulière en peinture ou à l'encre. Pas de thème imposé.

Les 11, 18 et 25 mars de 19h à 22h, initiation au carnet de voyage. Venez découvrir un genre plastique qui évoque le voyage réel ou imaginaire.

Tarifs : 50 € un module et 90 € 2 modules.

➡ 02 99 43 42 75 (Le HangArt).

ATELIER ARTS DU CIRQUE

Dans le cadre de la saison culturelle de Roche aux Fées Communauté, il est proposé aux élèves du HangArt de plus de 7 ans de participer à un atelier "Découverte des arts du cirque" **le 14 février de 14h à 17h** à l'Amicale laïque (rue 28 bis rue Nantaise 35150 Janzé).

L'atelier est organisé en deux temps : une "Initiation à la roue allemande" avec Tanguy SIMONNEAUX et une "Initiation aux arts du cirque" avec l'association Vents de Cirque. Atelier gratuit, en lien avec le spectacle l'Attirail qui aura lieu le **mercredi 17 avril à 16h30** à la salle Sévigné de Martigné-Ferchaud.

Réservations obligatoires (places limitées) :

➡ 02 99 43 42 75 - lehangart@rafcom.bzh

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le SMICTOM Sud-Est 35 soutient les associations du territoire qui souhaitent s'engager dans une démarche responsable.

Toute association du territoire réalisant une action visant à réduire les déchets est éligible. Le SMICTOM prend en charge 50 % des frais dans la limite de 300 €.

Toutes les actions visant à réduire les déchets peuvent être subventionnées. Les années précédentes, le SMICTOM a participé à l'achat de gobelets réutilisables, de gourdes distribuées lors de manifestations sportives, de location de vaisselle réutilisable ou encore d'animations compostage ou de cuisine des restes.

➡ 02 99 74 44 47

CLUB DÉTENTE ET LOISIRS

Février

Lu 5	Belote – Essé
Lu 12	Belote - Éancé
Ma 13	13h30 - Club Retiers à la salle polyvalente, jeux divers
Lu 19	Belote - Le Theil-de-Bretagne
Ma 20	Bowling - Vitré
Ve 23	Après-midi dansant à la salle polyvalente animé par Thierry LEFÈVRE
Sa 24	12h30 – Repas au Restaurant du Parc
Lu 26	Belote – Sainte-Colombe à Coësmes

EVS CROCQ'VACANCES

■ **Accueil de loisirs :**

Thème : activités autour de la nature. Les enfants s'intéresseront plus particulièrement au monde souterrain avec les animaux des terriers et des différentes betteraves existantes. Ils testeront l'aquarelle à base de jus de betterave et poursuivront les visites de jardins et forêts.

➡ 02 99 43 69 27
evscrocqvacances@gmail.com

■ **Espace Jeunes :**

Au programme du mois de février :

Vendredi 9 février : veillée débat avec Florine.
Samedi 10 février : reprise du ciné-club.
Mercredi 14 février : Saint-Valentin.
Vendredi 16 février : soirée Tartiflette.
Samedi 17 février : Geek days de Rennes.

Cette sortie sur le thème des animés et des mangas, est particulièrement appréciée des jeunes. Le programme des vacances d'hiver sera disponible mi-février, n'hésitez pas à vous abonner sur le compte Instagram @espacejeunesretiers pour avoir les infos en avant-première !

■ **Projets jeunesse :**

Vendredi 9 février - 17h-22h : Soirée débat en partenariat avec les animatrices du **Point Infos Jeunesse** (réservé aux jeunes adhérents de l'espace jeunes). Viens partager un moment ludique et d'échanges autour de divers thèmes : émotions, bien-être, relations affectives, addictions ou encore le harcèlement sous toutes ses formes. Divers quizz et jeux. Repas individuel à prévoir. Sur inscription, gratuit.

➡ 07 66 81 13 84 - Insta @polejeunesseretiers

RANDONNÉES PÉDESTRES

Organisées par l'association « Chemins et Randonnées »

10/2	Sainte-Colombe (12, 10 et 7 km). Départ à 14h, Place de la Mairie de Sainte-Colombe. Covoiturage 13h45.
17/2	Retiers « Richebourg » (12, 10 et 8 km). Départ à 14h, parking du château d'eau de Richebourg.
24/2	Domagné (12, 10.5 et 8.5 km). Départ à 14h, parking du centre-bourg de Domagné. Covoiturage 13h35.
2/3	Amanlis (11, 9 et 7 km). Départ à 14h, place de la Mairie d'Amanlis.

Départ covoiturage : parking Miescisko.

➡ 06 84 40 78 36

resteria Le Restéria > Retrouvez la programmation complète www.leresteria.net

Services municipaux

MAIRIE
02 99 43 51 41
Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00>12h00 et 14h30>17h00
Jeudi & samedi : 9h00>12h00

Permanences des élus
06 46 41 41 92
(En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la Mairie)

SERVICE URBANISME
02 99 43 09 20
Lundi, mardi : 9h00>12h00/14h30>17h00
Mercredi et jeudi : 9h00>12h00
Vendredi : 9h00>12h00/14h30>16h00

SERVICE TECHNIQUE
02 99 43 09 16
Lundi, mardi : 9h00>12h00/14h30>17h00
Mercredi et jeudi : 9h00>12h00
Vendredi : 9h00>12h00/14h30>16h00

MÉDIATHÈQUE
02 99 43 68 63

DÉCHETTERIE
02 99 43 40 17

Lundi	15h30>18h30	10h00>12h00
Mercredi	9h30>12h00 et 14h00>18h00	9h00>12h00 et 14h00>18h00
Vendredi	15h30>18h30	14h00>18h00
Samedi	9h30>13h00	9h00>12h00 et 14h00>18h00

Permanences (sous réserve que des permanences soient annulées)

ASSISTANTE SOCIALE CDAS
Communauté de communes
Tous les mardis
RDV 02 22 93 68 00

ASSISTANTE SOCIALE MSA
Centre Social de La Guerche
RDV 02 99 96 22 44

CAF
Permanence le vendredi des semaines impaires (sauf vacances scolaires)
Bureau 1 de la mairie
Uniquement sur RDV Compte CAF ou au 3230
Permanence du service social de la CAF les Vendredis 2 et 16 février
Bureau 2 de la mairie
Uniquement sur RDV au 02.99.53.97.85 ou par mail accompagnementsocial@caf35.caf.fr ou via le CAF.fr

CARAC
Renseignements 09 69 32 50 50

CARSAT
RDV 39 60

CICAS
Centre d'information, Conseil et Accueil des Salariés
0820 200 189

CLIC (aide aux personnes âgées, handicapées)
Bureau 1 de la mairie
1er et 3ème jeudi 9h >12h
RDV 02 23 55 51 44

SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)
Le lundi de 16h à 18h et le mardi de 10h à 12h
Sans rendez-vous au 18 rue Auguste Pavie à Retiers.

CONSEILLER EN ÉCONOMIE CPAM
Accueil à Janzé ou La Guerche,
RDV 36 46

SOCIALE ET FAMILIALE
CDAS Janzé
RDV 02 22 93 68 00

NOURRISSONS
Communauté de communes
16 rue Pasteur
Permanence puériculture : jeudi 22 février après-midi
Consultations infantiles : jeudi 8 et 22 février matin
RDV 02 22 93 68 00

RELAIS PETITE ENFANCE
Communauté de communes
mardi : 16h>19h
vendredi : 14h>17h30
RDV 02 99 43 44 16

MISSION LOCALE
Communauté de communes
Le mardi et le vendredi
RDV 02 99 75 18 07

POINT ACCUEIL EMPLOI
Communauté de communes
Lundi, mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mercredi de 10h à 12h
RDV 02 99 43 64 87

BOUTIQUE DE GESTION
RDV 02 99 86 07 47

POINT INFORMATION JEUNESSE
Communauté de communes
Le mercredi 14h30-19h (16h30 pendant les vacances scolaires). Autres créneaux sur RDV 06 45 61 84 84

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERVICE HABITAT
Communauté de communes
1er et 3e vendredi de chaque mois - 10h>12h
RDV 02 99 43 64 87

ARCHITECTE-CONSEIL
Mairie de Retiers (services techniques)
Mardi 6 février et mardi 5 mars matin
RDV en Mairie 02 99 43 51 41

CONCILIATRICE DE JUSTICE
Mercredi 14 et 28 février après-midi, salle de la mairie.
RDV au 02 99 43 51 41

PERMANENCES JURIDIQUES
Notaire et avocat
RDV 02 99 43 64 87

SECOURS CATHOLIQUE
- Permanence rue des Colonels Dein les samedis de 10h-12h
- Local meubles rue de la Tannerie : le 1er samedi du mois de 10h à 12h
sc240retiers@gmail.com
ou 06 31 82 22 74

PIMMS (aide aux démarches administratives)
Communauté de Communes : les jeudis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 (sauf le 29 février). Gratuit et sans rendez-vous

TAXIS-AMBULANCES
Ambulances BANCEL
02 99 43 61 61

INFIRMIERS
Centre de soins - ADMR 02 99 43 52 80
Cabinet ERHEL, GATEL, VERMILLARD CASSONNET ET SAULNIER
02 99 43 65 41

MAISON MÉDICALE DE GARDE
Centre Hospitalier - rue Armand Jouault - Janzé - 02 99 43 44 45
Samedi : 12h>20h
Dimanche : 8h>20h
En dehors de ces horaires, appeler le 15.

PHARMACIES DE GARDE
contacter le 32 37

POMPES FUNÈBRES
Christian CHAPELET 02 99 43 12 12

DÉFIBRILLATEURS
- À l'entrée de : Salle Polyvalente, Salle Papin, Roche aux Fées Communauté, Espace Pierre de Coubertin.
- À l'intérieur de : l'Église (porte Sud), Cour de l'École Edouard Mahé

État civil

NAISSANCES

13/11> Basile SORIEUX, 3 La Cocherie
23/11> Ethann CORBIÈRE, 7 rue Victor Hugo

DÉCÈS

13/12> Didier HUGUET, 1 allée Anne de Bretagne
28/12> Paulette MARSOLLIER, veuve BRIONNE, 17 bd Henri Rajot
29/12> Louis QUÉMERAIS, 10 rue Lamennais
30/12> Albert HARDY, 10 rue Lamennais
8/01> Josiane DOUSSIN, veuve HERVOCHON, 10 rue Robert d'Arbrissel

La Lettre de Retiers - Dépôt légal N° 787 - Parution le 1er du mois - Date limite pour déposer les articles pour la lettre N° 407 : 7 février 2024
Adresse e-mail : v.liot-accueil@retiers.fr . **Téléphone** : 02 99 43 51 41
Responsable de la Publication : Thierry RESTIF maire . **Rédaction** : Valérie LIOT, Mathilde THÉBAULT
Tirage : 2250 exemplaires - **Mise en page** : FLT Graphisme . **Impression** : sur papier écogéré par l'imprimerie Reuzé

La Lettre d'information communale
Retiers
N°406 - février 2024

FAVORISER LES RETOMBÉES LOCALES

L'énergie occupe une place centrale dans nos modes de vie et la facture énergétique devient un sujet de préoccupation grandissant, pour les entreprises, les collectivités et les habitants. La nécessaire transition énergétique doit nous amener à mieux maîtriser nos consommations et à favoriser le développement des solutions alternatives aux énergies fossiles.

Accélérer la production d'énergies renouvelables (EnR) fait partie des solutions qui permettront de décarboner notre production d'énergie, de favoriser notre souveraineté énergétique et d'améliorer notre compétitivité économique pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

La réussite du déploiement des EnR passe par une meilleure **acceptabilité locale** des projets d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable, qui se situent le plus souvent sur les territoires ruraux. Un des leviers est de favoriser les retombées locales, de permettre le **partage de la valeur** générée par ces projets économiques.

Sur le territoire de Roche aux Fées Communauté, **les acteurs locaux s'impliquent** directement dans les projets et cherchent à conserver la valeur ajoutée sur le territoire : les agriculteurs s'investissent dans la filière bois énergie et la méthanisation, des citoyens s'impliquent sur l'éolien. La Communauté de communes et le Syndicat Départemental d'Énergie sont à leurs côtés, dans une logique de **développement local et durable**.

Thierry Restif, Maire de Retiers
Vice-président de Roche aux Fées Communauté à la transition énergétique
Vice-président du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine

GROS PLAN

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le défi climatique va nous amener à réduire considérablement l'utilisation des énergies fossiles, par la sobriété et le développement d'énergies neutres en carbone. Le développement des énergies renouvelables est indispensable au mix énergétique et à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone.

La loi relative à l'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 vise à mieux **planifier le développement des énergies renouvelables sur les territoires** et à favoriser l'implantation des installations : photovoltaïque, éolien terrestre, méthanisation, chaleur renouvelable…

L'Etat souhaite que les zones d'accélération bénéficient de dispositifs financiers plus favorables et de délais d'instruction réduits. La concertation en amont doit favoriser l'acceptabilité.

Avant le 31 mars 2024, chaque commune doit identifier des **zones favorables au développement des installations de production d'énergies renouvelables.** Un travail préalable a été réalisé par les élus communaux à l'échelle de l'intercommunalité et propose des orientations :

- Pour le **photovoltaïque sur toiture**, l'ensemble du territoire de la commune est concerné ;
- Pour le **photovoltaïque sur ombrières**, des zones de parking ont été identifiées sur la commune ;
- Pour la **méthanisation et la chaleur renouvelable**, tout le territoire communal est possible ;
- Pour l'**éolien**, des zones ont été définies, à plus de 500 m des habitations : À Retiers, il s'agit du parc existant « Douve des épinettes » au sud-est, en limite de Martigné-Ferchaud. Une petite zone à proximité de la forêt de la Guerche en direction de Forges-la-Forêt pourra être étudiée à l'avenir (carte consultable en Mairie).

Après avis du conseil municipal et information de la population, les zonages proposés par commune seront transmis au Préfet et une synthèse sera réalisée à l'échelle régionale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil valide la décision modificative du budget du lotissement Pavie pour un montant de 249 680 €.

Prochain conseil 12 février 2024

SUBVENTIONS

- Syndicat d'urbanisme

Le Conseil décide d'attribuer au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré une subvention de fonctionnement de 614,30 €, et une subvention d'investissement de 2 008,12 € pour l'achat d'un nouveau logiciel d'instruction du droit des sols.

- Amendes de police : parking

L'Assemblée autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police concernant la réalisation de 10 places de parking en face l'EHPAD rue Tanvet en vue de sécuriser le stationnement aux abords des écoles.

- Extension du réseau de chaleur bois

La Commune souhaite faire une extension du réseau de chaleur en bois déchiqueté présent entre le Centre technique Municipal et la Mairie, vers le centre polyvalent attenant, chauffé jusqu'ici à l'électricité. Cette extension sera l'occasion de remplacer la chaudière bois existante. Le Conseil sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL pour cette extension.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Le conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2022 (données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel communal).

RACHAT DE TERRAIN A L'EPF

Afin de mener à bien son projet de renouvellement urbain situé sur le sud de la Rue Pavie, la Commune a fait appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation. Ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF revende à la Commune de Retiers la parcelle AD 868 d'une superficie de 166 m², actuellement en portage pour un prix estimé à 21 000 € TTC. Le Conseil approuve cette cession ainsi que ses modalités de vente.

CHEMINS RURAUX

Suite au lancement de la procédure de vente de chemins ruraux, la commissaire enquêtrice ne s'oppose pas à la vente de ces chemins mais émet quelques recommandations, notamment au niveau du Pas Veillard et de La Moinerie pour permettre les manœuvres des engins agricoles ainsi qu'à la Basse Mousse pour le maintien de l'accès à la parcelle ZE n°13.

Le conseil municipal approuve l'aliénation des chemins ruraux présentés et fixe le prix de vente à 1 € le m² de chemin rural goudronné par la commune et à 0,50 € le m² pour les chemins non goudronnés.

AVIS ZONE 30 EN AGGLOMÉRATION

Afin de renforcer la sécurité des piétons, des cyclistes et aussi des automobilistes, de diminuer l'acuité sonore et de réduire la pollution des particules fines, l'Assemblée donne un avis favorable sur l'instauration d'une zone 30 sur la centralité de l'agglomération. Un périmètre va être défini.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 pour désigner les représentants au Parlement européen.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales et que vous souhaitez voter le 9 juin, pensez à effectuer la démarche auprès de la Mairie ou sur service-public.fr (pièces à fournir : pièce d'identité en cours de validité et justificatif de domicile de moins de trois mois). Attention, vous devez vous inscrire au plus tard le 6e vendredi qui précède le 9 juin (soit au plus tard le 3 mai 2024). À noter toutefois : pour les inscriptions et changements en ligne, la date limite est fixée au **mercredi 1er mai 2024**.

Cas particuliers :

- **Les jeunes de 18 ans** sont inscrits d'office sur les listes électorales à partir du moment où ils ont effectué leur démarche pour le recensement citoyen.
- Tout **changement d'adresse** au sein même de la commune doit être impérativement signalé en Mairie afin d'éviter une radiation des listes électorales.
- Si vous êtes **citoyen ou citoyenne de l'Union Européenne**, vous devez vous inscrire sur la liste électorale complémentaire.

➡ Service Élections : 02 99 43 41 86

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français doit se faire recenser à la mairie de son domicile dans les **3 mois qui suivent son 16ème anniversaire** (munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité). La Mairie lui remettra alors une attestation de recensement qu'il devra présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Ce recensement permet également à l'administration de le convoquer à sa Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La Commune de Retiers réalise le recensement de sa population jusqu'au 17 février. Si vous n'avez pas eu la visite de l'agent recenseur ou la notice d'information avec vos identifiants dans votre boîte aux lettres, merci de contacter la mairie dans les plus brefs délais au 02 99 43 51 41. Pour rappel, depuis le **1er janvier 2024** (chiffres au 1er janvier 2021), la population légale de Retiers est de 4 632 habitants (population municipale : 4 540 + population comptée à part (exemple : étudiants) : 92).

BALAYAGE DES RUES

À partir de 6h30, le **mercredi 28 février** dans l'agglomération. Merci de laisser libres les voies pour faciliter l'opération.

IMPORTANT : STATIONNEMENT

Pour faciliter l'installation des exposants du marché hebdomadaire, nous vous rappelons que le **stationnement est interdit sur la place Saint-Pierre sud le samedi de 7h30 à 14h30.** La collectivité se réserve le droit par le biais du pouvoir de police du maire de faire enlever un véhicule par un prestataire au frais du propriétaire du véhicule gênant.

GARAGE XAVIER AUTOMOBILE

Depuis le 1er janvier, Xavier JAVAUDIN a repris le garage « Automobiles Christophe TOUIN », situé au 3 rue Gustave Eiffel (ZA Fromy). Il se tient à votre service pour l'entretien, la réparation, le dépannage et la vente de véhicules. Christophe TOUIN, ancien gérant, collabore en tant que salarié au sein de l'établissement pour une période d'un an.

Le « Garage Xavier Automobile » vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.

➡ 02 99 47 38 33
garagexavierautomobile@gmail.com

ATELIERS LA CANOPÉE

Mardi 6 février et mardi 5 mars à 14h30 à la Canopée, ateliers de conseils et d'auto-réparation vélo.

Lundi 12 février à 14h30 à la Canopée à Janzé, ateliers numériques « Comment paramétrer et optimiser une fiche établissement dans Google my business ».

Jeudi 15 février à 14h à la Canopée à Janzé, atelier « Mes premiers pas sur Instagram ».

➡ 02 99 47 45 10 – lacanopee@rafcom.bzh

DON DU SANG

Jeudi 7 mars de 14h30 à 19h à la salle polyvalente, organisé par l'Établissement Français du Sang.

➡ Merci de vous inscrire sur :
https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/

PORTES OUVERTES

Dates à retenir :

École Saint-Joseph/Sainte-Croix

Vendredi 22 mars entre 17h30 et 19h30, vous pourrez visiter l'école St Joseph - Ste Croix de Retiers lors des portes ouvertes. (Plus d'informations, dans la lettre de Retiers du mois de mars).

➡ 02 99 43 53 00
eco35.ste-croix-st-joseph.retiers@e-c.bzh
Site : https://stecroixstjoseph.toutemonecole.fr

École primaire publique Édouard Mahé

Vendredi 29 mars à partir de 16h45, portes ouvertes de l'école Primaire Publique Édouard MAHÉ (plus d'informations dans la Lettre de Retiers du mois de mars).

➡ 02 99 43 53 80 - ecole.0350426y@ac-rennes.fr

COLLÈGE DE LA ROCHE AUX FÉES

Jusqu'au 16 février au Collège de la Roche aux Fées, exposition « Penser à l'ombre des ordinateurs » de Louis FREHRING, artiste invité en résidence au collège ; résidence pendant laquelle il mènera un projet de création artistique avec des élèves de 5ème jusqu'en février 2024.

Ouverture au public : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30 les mercredis de 8h30 à 16h30 - entrée libre sur rendez-vous.

➡ 02 99 43 52 97

RELAIS PETITE ENFANCE

Jeudi 22 février à 20h à la Salle des Fêtes d'Essé, le Relais Petite Enfance organise une soirée d'information à destination des professionnel.le.s de l'accueil individuel autour de la protection sociale et de la retraite.

➡ Inscription obligatoire : 02 99 43 44 16
relaispetiteenfance@rafcom.bzh

SALON APPRENTISSAGE, ALTERNANCE ET METIERS

Samedi 17 février de 9h30 à 17h au Parc des expositions à Rennes (hall 8), salon apprentissage, alternance et métiers.

➡ Inscription gratuite obligatoire : letudiant.fr

MÉDIATHÈQUE

■ **Sélection de films** : En voiture ! Embarquez pour un voyage cinématographique dans **les trains au cinéma** (sur réservation ou à retirer à la Médiathèque). En parallèle de ces films, découvrez une sélection de romans.

■ **Apéro-Concert Madeleine CAZENAVE**, Pianiste **Vendredi 16 février à 19h** à la Médiathèque, Madeleine CAZENAVE, pianiste, propose une musique atmosphérique et ultra-sensitive.

Agissant comme un antidote aux obscurités croisées sur nos chemins, sa musique invite à une éclaircie intérieure, un apaisement. La pianiste mélange les genres avec subtilité. De par sa formation classique, on retrouve les couleurs de la musique française du 20ème siècle (de RAVEL à SATIE) mais aussi de pianistes tels Keith JARRET ou de jazz pop plus contemporain. À l'occasion de ce concert, elle joue des extraits de ses trois albums solo ainsi que son nouveau répertoire.

Ce concert sera suivi d'un apéro pour échanger et rencontrer la musicienne.
Gratuit - sur réservation.

■ **Retrouvez vos rendez-vous habituels :**

Bébés lecteurs : Mercredi 14 février à 9h30 et à 10h15 avec Fanny pour les tout-petits de 3 mois à 3 ans, sur inscription.

■ **La Tête dans les histoires** : **Mercredi 14 février à 16h** à partir de 4 ans, inscription conseillée.

➡ 02 99 43 68 63 - mediatheque.retiers@rafcom.bzh

CULTURE POUR TOUS AU PAYS DES FÉES

■ **Dictée : mercredi 7 février à 14h**, salle 2 (cour de la Mairie).

➡ 02 99 43 57 02

■ **Jeu des chiffres et des lettres :** Après la dictée à 14h30, salle 2 (cour de la Mairie).

➡ 02 99 43 57 02

■ **Atelier Mémoire : jeudi 8 février de 9h30 à 11h30**, salle 2 (cour de la Mairie).

➡ 02 99 43 67 26

■ **Scrabble : jeudi 15 février à 14h** – salle n°1 (cour de la Mairie). Merci de venir avec son jeu de scrabble.

➡ 02 99 43 62 36

RÉCRÉATIONS RESTÉRIENNES

■ **Log Cabin : mercredi 7 février de 14h à 17h**, salle 1.

➡ Inscriptions : 06 75 01 51 90

■ **Fabrication boîte à livres : jeudi 8 février de 9h à 12h**, bâtiment Leclerc.

➡ 06 47 10 81 13

■ **Vannerie : jeudi 8 et jeudi 22 février de 13h15 à 16h15**, salle 1.

➡ Inscriptions : 06 47 10 81 13

■ **Crochet Amigurumi : mercredi 14 février de 14h à 17h**, salle Galerie.

➡ 06 40 23 73 91

■ **Papotage autour du livre : jeudi 15 février de 14h30 à 16h30**, salle Galerie.

➡ 06 75 01 51 90

■ **Smartphone : jeudi 15 février de 14h30 à 17h30**, salle 2.

➡ 06 47 10 81 13

■ **Visite du Cinéma Le Restéria : mardi 20 février de 9h30 à 11h30**.

➡ Inscriptions : 06 47 10 81 13

■ **Monopoly du Patrimoine : mercredi 21 février de 14h à 16h**, salle 2.

➡ 06 47 10 81 13

■ **Atelier Restauration harmonium :** Découvrir la restauration d'harmonium à Retiers.

➡ Inscriptions : 06 47 10 81 13

■ **Concert : dimanche 18 février à 15h** à l'église d'Éancé, le patrimoine d'Éancé organise un concert harmonium et violon, suite à la restauration de l'harmonium. Gratuit.

■ **Foire aux livres d'occasion : dimanche 7 avril** à la salle polyvalente, réservation des emplacements au 06 47 10 81 13 ou recreations.resteriennes@orange.fr ou en Mairie.

SAISON CULTURELLE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Mercredi 20 mars à 10h45 et 16h au Gentieg à Janzé, spectacle de cirque suspendu « Toubouge » par la Cie Les Fées Railleuses.

Toubouge est un voyage suspendu, onirique et sonore. Un mobile vivant où des voltigeuses de chair et de papier nous immergent au cœur des lois d'attraction. Se mouvoir et s'émouvoir dans la naissance d'une relation. "Si tu bouges, je bouge". Tarifs : 3 €.

➡ 02 99 43 64 87

UTL

Lundi 5 février à 14h30 à Janzé, conférence « De Brest à Vladivostok » animée par Hervé BELLEC, écrivain-voyageur, professeur d'histoire et géographie et **lundi 19 février à 14h30** à Martigné-Ferchaud, conférence « Bâtisseurs de mégalithes » animée par Philippe GOUEZIN, docteur en archéologie et archéométrie.

➡ 02 99 44 48 16

EXPOSITION

Du 5 au 16 février à la Passerelle (16 rue Louis Pasteur à Retiers), exposition « L'imaginaire en voyage ».

Les élèves d'arts plastiques ont mis du cœur à l'ouvrage dans ce voyage artistique qui ne manquera pas de vous transporter.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

➡ 02 99 43 64 87

Ils font L'ACTU

PRODUIRE ET AUTOCONSOMMER SON ÉLECTRICITÉ

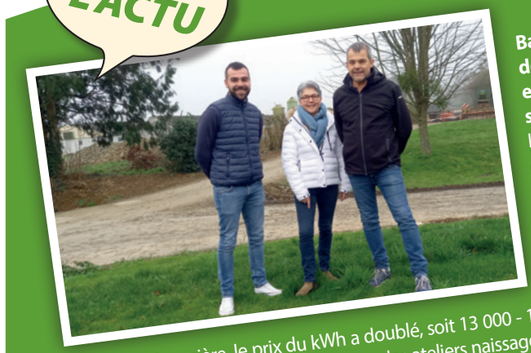

Baptiste DIOT est un jeune agriculteur de Retiers, installé dans une exploitation agricole familiale, avec ses parents Jean-Philippe et Marie. Ils sont éleveurs de porcs depuis trois générations. L'élevage porcin a connu de nombreuses évolutions techniques, économiques et environnementales. Mais un **nouveau défi est à relever** : la flambée du prix de l'énergie, notamment celui de l'électricité.

Pour l'Earl de la Roussière, le prix du kWh a doublé, soit 13 000 - 14 000 € de plus par an. Dans l'élevage, l'électricité sert essentiellement au chauffage des ateliers naissage et post-sevrage, et dans une moindre mesure à la ventilation. Le système de fabrication d'aliments à la ferme consomme également de l'électricité, car les éleveurs stockent et utilisent les céréales broyées produites sur l'exploitation.

Pour réduire leur facture d'électricité, ils viennent d'investir dans des **panneaux photovoltaïques** exclusivement réservés à **l'autoconsommation d'électricité verte**, d'une puissance de 36 kVA. Biverre et bifacial, chaque panneau est fixé sur une double table en ligne, près des bâtiments : fixés au sol par des pieux croisés, sans béton, ils sont démontables. Réalisé avant le printemps prochain, l'investissement sera amorti en 6 ans.

Aujourd'hui, les règles d'urbanisme interdisent les parcs photovoltaïques au sol en zone agricole. Seuls, les projets destinés à l'auto-consommation et nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisés. A l'avenir, « l'agrivoltaïsme » pourra être autorisé dans certaines conditions, mais la priorité doit rester la valorisation des friches et des surfaces artificialisées.